



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 septembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de la Ministre des affaires étrangères, Mme Julie Bishop, élaborée en vue du débat public de haut niveau du Conseil de sécurité, intitulé « Réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies : application et suivi », qui s'est tenu le 20 septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(*Signé*) Gillian **Bird**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 mars 2018).



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre 2017, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de l'Australie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : réforme
du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies,
application et suivi**

Déclaration de M^{me} Julie Bishop, députée, Ministre des affaires étrangères

Je remercie l'Éthiopie pour l'organisation de ce débat et sa contribution essentielle aux missions de maintien de la paix. L'Australie est heureuse d'être l'un des auteurs de la résolution relative au maintien de la paix dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'assister à une cérémonie organisée à Canberra en vue de commémorer les 70 ans de participation de l'Australie aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le 14 septembre 1947, l'Australie a été le premier pays à déployer des observateurs militaires aux Indes orientales néerlandaises de l'époque afin de surveiller le respect du cessez-le-feu et d'en rendre compte.

Depuis lors, nous avons participé à 20 autres missions des Nations Unies.

Aujourd'hui, le maintien de la paix est une activité phare des Nations Unies et il constitue l'un des plus importants investissements mondiaux dans la paix et la stabilité.

Les missions de maintien de la paix actuelles se heurtent toutefois à de graves difficultés.

Elles opèrent souvent dans des environnements dangereux, rendus plus imprévisibles par la montée en puissance d'acteurs non étatiques ayant accès à des armes plus sophistiquées.

Les soldats de la paix de nombreux pays ne sont pas toujours aussi bien entraînés ou équipés qu'ils devraient l'être.

En outre, comme les Membres de l'Organisation des Nations Unies le savent très bien, il y a eu des cas inquiétants d'inconduite de soldats de la paix sur le terrain.

Des mesures importantes ont été prises pour surmonter ces difficultés, notamment les suivantes :

- La convocation, ces deux dernières années, de réunions d'annonces de contributions aux opérations de maintien de la paix, qui ont permis de mobiliser davantage de personnel et de renforcer l'aide accordée aux opérations de maintien de la paix;
- La formulation des Principes de Kigali sur la protection des civils, qui constituent un guide des « meilleures pratiques » concernant cette obligation fondamentale pour les soldats de la paix;
- La mise en place de plusieurs mesures visant à tenir les auteurs d'agressions sexuelles comptables de leurs actes et à apporter un meilleur soutien aux victimes;

- L'adoption de résolutions sur la pérennisation de la paix, qui engagent le système des Nations Unies à en faire un objectif central de toutes ses opérations.

Cependant, il faut faire plus.

L'examen effectué par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix en 2015 nous a fourni le plan directeur de la réforme.

Ce plan souligne, en particulier, que les soldats de la paix doivent être déployés dans le cadre d'une stratégie politique plus vaste, où leur travail est soutenu par d'autres outils, tels que la médiation, l'aide humanitaire et la planification du développement à long terme.

Nous devons poursuivre cette approche.

Nous devons également améliorer le suivi tout au long des missions de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les tâches confiées à chaque mission continuent d'être conformes aux réalités politiques et opérationnelles sur le terrain.

J'insiste également sur la résolution [2242 \(2015\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité demande que le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix soit doublé d'ici à 2020. Ayant contribué à appeler plus que jamais l'attention sur cette question lorsqu'elle a assuré la présidence du Conseil de sécurité en 2013/14, l'Australie appuie fermement cet objectif.

Il faut enfin pouvoir compter sur un niveau élevé de compétence et d'intégrité de la part des Casques bleus, qui s'appuie sur une direction efficace et responsable.

Dans la même optique, j'encourage l'Organisation des Nations Unies à poursuivre le programme de mentorat qu'elle organise à l'intention des chefs et chefs adjoints des missions de maintien de la paix.

L'Australie continue d'assurer la direction politique et l'élaboration de politiques, en particulier dans les secteurs dont elle est spécialiste. Nous avons, par exemple, acquis une expérience pratique précieuse dans notre région au cours de nos missions aux Îles Salomon, au Timor-Leste et dans la région autonome de Bougainville.

Être choisi pour diriger une mission des Nations Unies est un honneur, mais également un défi de taille.

En tant qu'États Membres, nous devons faire en sorte que les pays choisis reçoivent tout le soutien que nous pouvons leur apporter.

Le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, qui reste peut-être le symbole le plus reconnaissable de l'Organisation dans le monde entier, doit être à la hauteur des aspirations qui ont motivé sa création il y a plus de 70 ans et demeurer une source d'espoir pour les communautés vivant dans les zones de conflit.